communauté de l'auxerrois

AUXERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L.151 -41 du Code de l'urbanisme)				
Numéro	Nom	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
1	Hameau de Laborde	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	4 920 m²
2	Hameau de Vaux	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	2 466 m²
3	Les Chesnez Rue de Sommeville	Élargissement de voie	Ville d'Auxerre	530 m²
4	Avenue Bourbotte	Création de voie	Ville d'Auxerre	3 665 m²
5	Rue des Conches	Extension du collège	Conseil Général de l'Yonne	4 065 m²
6	Hameau de Laborde rue Curly	Équipement socio-culturel	Ville d'Auxerre	2 894 m²
7	Rue de l'île aux Plaisirs	Parc de loisirs, équipement dédié aux sports, aux loisirs et au tourisme	Ville d'Auxerre	8 889 m²
8	Rue de l'île aux Plaisirs	Élargissement de voirie	Ville d'Auxerre	122 m²

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé strict (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone humide (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Cône de vue
- Élément bâti remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Clôture remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Haie à préserver ou à créer (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Corridor écologique (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Corridor écologique alluvial (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Projet de contournement Sud d'Auxerre : tracé indicatif (DUP en date du 11.04.2012)
- Projet de passerelle piétonne
- Ouvrage routier

Zone concernée par le PPRN

- Les risques d'inondation : zone rouge
- Les risques d'inondation : zone bleue
- Les risques de glissement de terrain : zone jaune